

# L'ACTIVITÉ DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

**L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES  
DÉCHETS DANGEREUX DE VILLEPARISIS,  
UN SITE ESSENTIEL À LA GESTION DES  
DÉCHETS DANGEREUX DES COLLECTIVITÉS  
ET INDUSTRIELS EN ILE-DE-FRANCE**

# Une activité industrielle d'intérêt général indispensable pour accompagner la transition énergétique et climatique de la Région Île-de-France.

L'ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) de Villeparisis est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), cadrée par un arrêté préfectoral.

Elle offre une **solution de proximité** pour traiter en toute sécurité 50 % des déchets dangereux minéraux produits en Île-de-France par 1000 clients industriels, collectivités locales et entreprises du BTP.

**ARRIVÉE À SATURATION FIN 2026, CETTE INSTALLATION BÉNÉFICIE DEPUIS LE 23 SEPTEMBRE 2025 D'UNE NOUVELLE AUTORISATION D'EXPLOITER, LUI PERMETTANT D'ACCUEILLIR UN MAXIMUM DE 250 000 TONNES PAR AN DE DÉCHETS DANGEREUX.**

Plus de la moitié des Unités de Valorisation Énergétique (UVE/incinérateurs) de la région Île-de-France traite ses résidus d'épuration de fumées sur le site de SUEZ.

Ces infrastructures permettent de convertir les déchets ménagers résiduels en énergie; Elles sont au service d'environ 7 millions de franciliens.

## ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

SUEZ réutilise les eaux souillées du site comme eau de gâchage dans le process de stabilisation des déchets.

SUEZ valorise en priorité des terres et matériaux pollués pour réaliser les pistes et couvertures des zones de stockage de déchets afin d'éviter l'utilisation de matériaux naturels.

SUEZ utilise les **eaux pluviales collectées** dans ses bassins pour arroser les pistes et la végétation en été, soit chaque année, 46 000 m<sup>3</sup> d'eau et 24 000 m<sup>3</sup> de matériaux non prélevés dans les ressources naturelles.



## Une installation bien intégrée dans son territoire :

- 54 collaborateurs sur site et 20 emplois indirects,
- une source de **revenus** pour les communes d'accueil,
- des investissements réguliers pour améliorer en continu la performance de l'installation,
- un parcours de la biodiversité ouvert aux écoles et aux riverains depuis 2024,
- une Commission de Suivi de Site pour informer sur le fonctionnement et les **résultats des contrôles réalisés** au cours de l'année sur la nature des déchets reçus, la qualité de l'air et de l'eau aux abords du site. Elle est composée d'élus locaux, de représentants des associations et des services de l'Etat.

Face à l'urgence environnementale et climatique, SUEZ est mobilisé chaque jour aux côtés de ses clients et de ses partenaires, pour fournir des services dans le domaine de l'eau, de la valorisation et du recyclage des déchets, en mettant en oeuvre des solutions résilientes et innovantes.

La filiale de SUEZ, IWS Minerals, porte l'expertise du Groupe pour la valorisation des terres polluées, la stabilisation et le stockage de déchets dangereux, au service de ses clients industriels et collectivités locales.



## QU'EST-CE QUE QU'UN DÉCHET DANGEREUX ?

Un déchet dangereux est un déchet qui a un potentiel polluant et nocif. Il doit donc être traité en toute sécurité pour les populations et l'environnement ; C'est pourquoi il est pris en charge dans des installations spécifiques classées pour la protection de l'environnement.

# Présentation de l'installation de stockage des déchets dangereux



- 1** Entrée du site
- 2** Usine de stabilisation
- 3** Zones réaménagées
- 4** zone de stockage en fin d'exploitation (2026)
- 5** Nouvelle zone d'exploitation à compter de Janvier 2027

## DONNÉES CLÉS

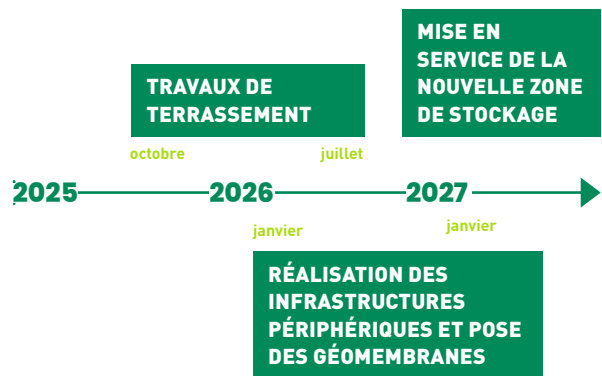
**24 hectares** sur une ancienne carrière remblayée, sur la commune de Le Pin et dans la continuité du site existant.

**20 ans d'exploitation** sur la base de la capacité annuelle maximale autorisée : **250 000 t/an.**

**Toutes les infrastructures** existantes en 2026 sont **conservées** : entrée, voiries, accueil, laboratoire, usine de stabilisation, bassins de collecte des eaux.

L'ensemble des **conditions** d'exploitation et des contrôles **est maintenu** et permet de garantir l'absence d'impact sur l'environnement et les populations.

## CALENDRIER DES TRAVAUX



**LES DÉCHETS DANGEREUX PRIS EN CHARGE À VILLEPARISIS :**  
**UNIQUEMENT DES DÉCHETS MINÉRAUX ULTIMES NON VALORISABLES**  
**DANS LES CONDITIONS TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES DU MOMENT.**  
LES DÉCHETS LIQUIDES, EXPLOSIFS ET INFLAMMABLES SONT INTERDITS.



Les résidus d'épuration des fumées issus des Unités de Valorisation Énergétique, des chaudières alimentées par de la biomasse ou des combustibles solides de récupération (CSR).



Les boues, les terres polluées et l'amiante issues des activités de dépollution et de rénovation du BTP.



Les résidus de process de fabrication ou de traitement des effluents industriels.



Historiquement implantée sur les communes de Villeparisis et de Courtry, l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux SUEZ poursuit son activité sur la commune de Le Pin à compter du 1er janvier 2027 et conserve les infrastructures et les modes d'exploitation existants. La nouvelle autorisation d'exploiter porte la capacité annuelle de déchets stockés à 250 000 tonnes. Présente depuis plus de 50 ans, SUEZ porte une attention constante à la protection de l'environnement et des personnes, et à la restauration de la biodiversité grâce à des actions menées en continu.

*Arthur Maupas, Responsable de site et ses collaborateurs*

## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

**Des écrans végétaux existants et maintenus** autour du site, qui permettent d'éviter la visibilité depuis les zones habitées.

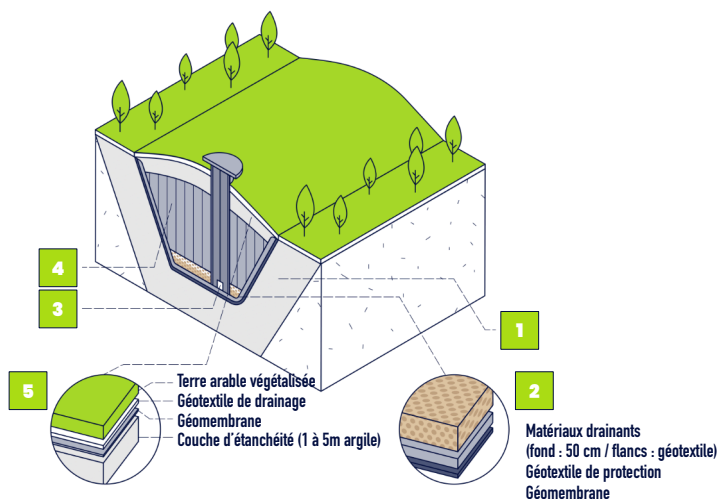
**La priorité est donnée à la restauration de la biodiversité :**

- réaménagement paysager du site actuel et de son prolongement (bosquets, digues paysagères...) favorisant le maintien et le développement de la biodiversité et d'habitats pour la faune,
- déplacement des zones humides pour maintenir la flore et la faune autochtones.

**Un contexte géologique et hydrogéologique favorable** grâce à la présence d'une épaisse couche d'argile étanche qui imperméabilise naturellement le site et protège les nappes phréatiques situées à 40 et 100 mètres sous le niveau du terrain naturel. Ces eaux ne sont pas destinées à la consommation humaine.

**Le suivi de la qualité des eaux, du maintien des couvertures étanches et du développement de la végétation assuré pendant 30 ans minimum après la fin de l'exploitation du site.**

### PRINCIPE D'AMÉNAGEMENTS D'UN CASIER DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX



Une question ? [projetisdd@suez.com](mailto:projetisdd@suez.com)

